

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 4

À l’alinéa 7, supprimer les mots :

« avancée ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de phase avancée est trop vague : elle risque de donner lieu à des interprétations diverses et à de nombreuses dérives. Ainsi, en Belgique, 932 patients dont le décès n’était pas attendu à brève échéance ont été euthanasiés en 2024, soit une augmentation de 30,7% en un an.